



## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 DECEMBRE 2020**

### **1/ REDEVANCES – OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**

Le conseil municipal décide de fixer une participation financière pour les marchands ambulants, fêtes foraines pour l'utilisation du domaine public à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

#### **- Emplacement marchés**

|   |      |
|---|------|
| * Forfait annuel maximum 5 mètres linéaires     | 12 € |
| * Supplément annuel pour branchement électrique | 12 € |

#### **- Emplacement fêtes foraines**

|   |        |
|---|--------|
| * Tarif journalier au mètre carré               | 0.50 € |
| * Pas de supplément pour branchement électrique | /      |

### **2/ TARIFS MUNICIPAUX 2021 – CIMETIERE – LOYERS COMMUNAUX – POLE MEDICAL – LOCATIONS DE SALLES**

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de ne pas appliquer d'augmentation pour le cimetière. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter les montants des loyers communaux, des charges du pôle médical et les tarifs des salles qui entreront en application dès le 1<sup>er</sup> janvier 2021.

### **3/ TARIFS MUNICIPAUX 2021 – CENTRE DE LOISIRS – GARDERIE – LUDISPORTS 76 – FRAIS DE SCOLARITE – RESTAURATION SCOLAIRE**

Le Conseil Municipal décide de ne pas appliquer d'augmentation sur les tarifs du Centre de Loisirs, garderie, Ludisports 76, frais de scolarité et restauration scolaire.

### **4/ POLE MEDICAL – EXONERATION DE REGULARISATION DE CHARGES**

Le Conseil Municipal décide d'appliquer une exonération des régularisations des charges pour les années 2018 et 2019 pour tous les praticiens du pôle médical et du cabinet médical.

### **5/ CENTRE DE GESTION – ADHÉSION AU SERVICE MEDECINE PRÉVENTIVE**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adhérer à la convention cadre d'adhésion aux missions optionnelles du Centre de Gestion de la Seine-Maritime pour la médecine préventive.

### **6/ ATTRIBUTION D'UNE PRIME EXCEPTIONNELLE COVID 19**

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de verser une prime exceptionnelle aux personnels présents pendant tout ou une partie de la période liée à l'état d'urgence sanitaire qui s'étend du 18 mars au 10 mai 2020.

## **7/ FINANCES – RENEGOCIATION DES EMPRUNTS**

Le Conseil Municipal à l'unanimité autorise Madame le Maire à signer les avenants aux contrats de prêts relatifs à 2 emprunts avec la Caisse d'Épargne Normandie.

## **8/ POUVOIR DE POLICE DU MAIRE**

Le Maire et le conseil municipal décide à l'unanimité de conserver les quatre autres pouvoirs de police spéciale et de ne pas transférer ces pouvoirs au Président de la Communauté Urbaine à savoir :

- Police de la circulation et du stationnement sur voirie,
- Délivrances des autorisations de stationnement aux exploitants de taxi,
- Stationnement en dehors des aires d'accueil de gens du voyage,
- Application de l'article L.123-3 du Code de la Construction et de l'Habitat

## **9/MISE EN PLACE D'UNE PLACE SUPPLEMENTAIRE « IFSE REGIE » DANS LE CADRE DU RIFSEEP**

Le conseil municipal à l'unanimité décide d'instaurer une part supplémentaire « IFSE régie » dans le cadre du RIFSEEP à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.